
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens nationaux dans le district de Montdidier (Somme), lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens nationaux dans le district de Montdidier (Somme), lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 270;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26633_t1_0270_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Notre Société qui a célébré le 15 ventôse dernier une fête civique à l'honneur de l'ami du peuple, Marat, cet illustre martyr de la liberté, a délibéré qu'il vous serait adressé un extrait du procès-verbal d'une autre fête civique qu'elle a célébrée le 4 germinal courant, tendante à détruire le fanatisme et à inspirer le culte de la Raison.

La Société se fera toujours un devoir essentiel de propager l'esprit public, l'amour sacré de la patrie et de ses dignes représentants.»

CASTELNAU (*présid.*), CORONNAT (*secrét.*),
CANARY (*secrét. archiviste.*)

[P.-v. de la fête du 4 germ. II.]

Ce jourd'hui 4 germinal l'an II de la République française une et indivisible, en conformité du délibéré par la Société régénérée de Latour le jour de hier 3 germinal, les citoyens Pepin aîné, Guillard, Deville et Couffinat, commissaires nommés pour faire démolir dans la ci-devant église de Latour tout ce qui pouvait entretenir le fanatisme, et y faire édifier à la place l'autel de la Raison, ayant rempli leur objet quant à la démolition, les images et tous les effets qui avaient servi au culte ont été transportés sur un petit coteau tout près de Latour et il a été dressé du tout un bucher assez élevé.

Vers 3 heures de l'après midi, le second bataillon des grenadiers du Gard s'est assemblé en armes et drapeau sur la place de Latour.

Un détachement de 4 cavaliers de gendarmerie commandé par le citoyen Lahale, brigadier, s'y est aussi rendu et a ouvert la marche au son des tambours et de la musique guerrière du bataillon.

Le président de la Société, les deux secrétaires et nombre de sociétaires se sont joints. Le bataillon ayant à sa tête son commandant à cheval fermait la marche.

Tout ce cortège a défilé en ordre jusqu'au local où avait été dressé le bucher qui forme un petit plateau élevé; la troupe s'est rangée en haie de chaque côté.

Après quoi le commandant du bataillon a député vers la municipalité la compagnie des grenadiers précédée de la musique pour l'inviter à se rendre, attendu que tout était prêt.

La municipalité s'est rendue en corps et au moment que tout a été rassemblé, et qu'on a entonné l'hymne des Marseillais, *Allons enfans de la patrie*, le feu a été mis au bucher sur les quatre horizons par le président de la Société, le commandant du bataillon, un officier municipal et un gendarme, ainsi qu'il avait été délibéré par la Société.

Pendant que la flamme s'élevait dans les airs, des citoyens n'ont point cessé de crier: vive la République, vive la Montagne, et de chanter des hymnes patriotiques, la musique du bataillon en répétait les airs.

Ensuite il a été fait par le bataillon plusieurs évolutions militaires, accompagnées de plusieurs décharges de mousquetterie et le cortège s'est retiré en ordre sur la place de Latour. Le bataillon n'a quitté les armes que pour former des farandoles par les rues.

La journée a été trop occupée pour dresser en même temps l'autel de la Raison. Depuis, le

second bataillon du Gard ayant reçu l'ordre de partir et de se rendre au Camp de l'Union, les commissaires de ce bataillon qui avaient été nommés pour cet effet, n'ont pu remplir leur objet, mais l'agent national du district de Perpignan ayant écrit à la municipalité pour l'inviter à faire dresser cet autel, la Société se reposera sur ses soins et sur le zèle qu'elle a montré dans toutes les circonstances pour tout ce qui peut propager l'esprit public.»

[Mêmes signatures.]

10

Les administrateurs du district de Montmédy (1) félicitent la Convention d'avoir démasqué les conspirateurs, et l'invitent à demeurer à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Montmédy, 14 flor. II*] (3).

« Représentans,

Recevez les tributs de la reconnaissance que nous vous offrons pour tous les citoyens du district de Montmédy; une couronne civique est due à celui qui sauve un citoyen, quelle couronne ne méritez-vous pas? vous qui avez sauvé la République entière en découvrant la nouvelle conspiration des traîtres qui se cachaient sous le manteau trompeur dont ils avaient su se couvrir.

Le vaisseau est en pleine mer; par vos soins il a déjà évité les plus graves écueils. Continuez d'en tenir le gouvernail et ne le quittez que lorsque les jours de paix et de tranquillité, succédant aux jours de tempête, vous serez entrés dans le port désiré, S. et F. »

DRAPPIER, CLOYES, SAVOYE.

11

L'agent national près le district de Montdidier (4) annonce que des biens nationaux, estimés, 216 387 liv. ont été vendus 350 875 liv. et que d'autres portions de biens, provenant des fabriques, estimés 57 746 liv., ont été vendues 115 725 l.

Insertion au bulletin, renvoi au Comité des domaines nationaux (5).

12

L'administration du district de Clermont (6) écrit que des biens d'émigrés, estimés 58 388 l., ont été vendus 199 440 l.

Insertion au bulletin, renvoi de la lettre au Comité des domaines nationaux (7).

(1) Meuse.

(2) P.V., XXXVII, 164. B⁴ⁿ, 25 flor.

(3) C 302, pl. 1097, p. 4.

(4) Somme.

(5) P.V., XXXVII, 164. B⁴ⁿ, 24 flor. (1^{er} suppl^t); M.U., XXXIX, 375; C. Eg., n° 633; J. Sablier, n° 1314.

(6) Meuse.

(7) P.V., XXXVII, 165. B⁴ⁿ, 24 flor. (1^{er} suppl^t); M.U., XXXIX, 375; C. Eg., n° 633; J. Sablier, n° 1314; J. Paris, n° 501; J. Perlet, n° 601.